

**APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/2011 SUR  
OFFRES DE PRIX DU 02 Août 2011 A RABAT**

CAHIER DES CHARGES

RELATIF A

REALISATION DE SESSIONS DE FORMATION EN  
LANGUE ANGLAISE AU PROFIT DU PERSONNEL DU  
CDVM

**Merci de lire très attentivement ce document et de veiller à bien compléter votre dossier de soumission. Toute pièce manquante ou erronée annulera votre participation à cet appel d'offres.**

**En cas de besoin et pour toute question n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Moyens Généraux du CDVM.**

**Tel : 0 537 688 970**

**Mail : [zaelouad@cdvm.gov.ma](mailto:zaelouad@cdvm.gov.ma)**

I – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES.....	5
ARTICLE 1 : OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES :	6
ARTICLE 2 : MAITRE D’OUVRAGE :	6
ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE :	6
ARTICLE 4 : REFERENCE AUX TEXTES GENERAUX :	6
ARTICLE 5 : DESCRIPTION DE LA PRESTATION :	7
ARTICLE 6 : MODE D’ATTRIBUTION :	7
ARTICLE 7 : DELAIS D’EXECUTION:	7
ARTICLE 8 : RECEPTION PARTIELLE :	7
ARTICLE 9 : RECEPTION DEFINITIVE :	7
ARTICLE 10 : PENALITE DE RETARD :	8
ARTICLE 11 : ETABLISSEMENT DU PRIX :	8
ARTICLE 12 : CONDITIONS ET MODALITES DE PAIEMENT :	8
ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENT PROVISoire ET DEFINITIF :	8
ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE .....	9
ARTICLE 15 : NANTISSEMENT :	9
ARTICLE 16 : VALIDITE DU MARCHE :	9
ARTICLE 17 : DELAI DE NOTIFICATION DU MARCHE :	9
ARTICLE 18 : QUANTITE DU MARCHE .....	10
ARTICLE 19: PASSATION DU MARCHE :	10
ARTICLE 20 : RESILIATION DU MARCHE :	10
ARTICLE 21 : CONTESTATIONS ET LITIGES :	10
ARTICLE 22 : LES FRAIS DE TIMBRES :	10
ARTICLE 23 : RESULTAT DE L’APPEL D’OFFRES :	10
ARTICLE 24 : DOMICILE DU FOURNISSEUR :	11
MODELE N°1 : ACTE D’ENGAGEMENT.....	12
MODELE N°2 : BORDEREAUX DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF .....	13
II– DESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	16
ARTICLE 1 : OBJECTIF DU PROGRAMME DE FORMATION.....	17
ARTICLE 2 : PRESTATIONS RENDUES .....	17
ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE.....	18
III– REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	19
ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION :	20
ARTICLE 2 : CONDITIONS REQUISES DU CONCURRENT :	20
ARTICLE 3 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS :	20

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU CPS : .....	23
ARTICLE 6 : JUGEMENT DES OFFRES : .....	23
<b>I-EVALUATION TECHNIQUE (100 PTS) .....</b>	<b>24</b>
<b>I.1 - QUALIFICATIONS DU PRESTATAIRE (40 PTS) .....</b>	<b>24</b>
<b>I.2 – EVALUATION DES FORMATEURS (50 PTS) .....</b>	<b>24</b>
<b>I.3 – EVALUATION DU CONTENU PEDAGOGIQUE (10 PTS) .....</b>	<b>25</b>
<b>II- EVALUATION FINANCIERE.....</b>	<b>25</b>
MODELE N°3 : DECLARATION SUR L'HONNEUR .....	26
MODELE N°4 : CAUTIONNEMENT PROVISoire & DEFINITIF ; .....	27
CAUTIONNEMENT DEFINITIF.....	28

# I – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Le présent appel d'offres est lancé suivant les modalités prévues par le règlement des marchés du CDVM.

**Article 1 : Objet du cahier des prescriptions spéciales :**

Le présent appel d'offres ouvert sur offres de prix a pour objet la passation d'un marché cadre pour réalisation des sessions de formation en langue anglaise au profit du personnel du CDVM.

**Article 2 : Maître d'ouvrage :**

Le maître d'ouvrage désigné du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est le Directeur Général du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sis au 6, rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat.

**Article 3 : Pièces constitutives du marché :**

- L'acte d'engagement ;
- Le présent Cahier des Prescriptions Spéciales ;
- Les descriptions techniques ;
- Le bordereau des prix - détail estimatif ;
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés des travaux (CCAGT) ;

**Article 4 : Référence aux textes généraux :**

Dans la mesure où le marché n'y déroge pas, l'attributaire sera soumis aux obligations des textes généraux suivants et éventuellement des textes complémentaires promulgués avant la date de signature du marché :

- Le règlement des marchés du CDVM ;
- Le Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de services portant sur les prestations d'études et de maîtrise d'œuvre passés pour le compte de l'Etat (CCAG-EMO), approuvé par le Décret n°2-01-2332 du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002) ;
- Le Dahir n°1-85-347 du 20 décembre 1985 portant promulgation de la loi 30-85 relative à la TVA ;

- Le dispositif d'organisation comptable et financière du CDVM ;
- Les dahirs modifiant le dahir du 28 août 1948 relatif au nantissement des marchés publics ;
- Le Dahir n° 1-3-195 des 15 ramadans 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi 69-00 organisant le contrôle financier de l'Etat sur les Etablissements publics et autres organismes.

**Article 5 : Description de la prestation :**

Le contenu pédagogique objet du présent appel d'offre fait l'objet des caractéristiques détaillées présentées au niveau du document relatif aux descriptions techniques joint au CPS.

**Article 6 : Mode d'attribution :**

La prestation, objet du présent appel d'offres, sera attribuée en lot unique.

**Article 7 : Délais d'exécution:**

Le marché – cadre passé suite au présent appel d'offre est conclu pour une période d'une année renouvelable par tacite de reconduction sans que la durée totale n'excède trois ans à moins qu'il ne soit dénoncé par l'une des deux parties par un préavis qui doit avoir lieu trois (3) mois avant la date de renouvellement du contrat. Le délai d'exécution dudit marché commence à courir à partir du lendemain de l'ordre de service de commencement.

**Article 8 : Réception partielle :**

La réception partielle sera déclarée sept (7) jours après l'achèvement de chaque session objet du présent appel d'offres.

**Article 9 : Réception Définitive :**

La réception définitive sera déclarée 7 jours après la dernière réception partielle.

**Article 10 : Pénalité de retard :**

En cas de retard non justifié par la survenance d'un événement constitutif d'un cas de force majeure, il est appliqué à l'encontre du prestataire une pénalité de retard par jour calendaire fixée à 1‰ du montant total du marché livré hors délai. Les pénalités courent de plein droit et seront retenues d'office sur les sommes dues au fournisseur, et ce sans mise en demeure préalable.

Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées ne saurait dépasser le dixième (1/10) du montant total du marché.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, le CDVM est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des autres mesures coercitives prévues par l'article 60 du CCAG-T.

**Article 11 : Etablissement du prix :**

Les prix sont forfaitaires et non révisables. Ils doivent être libellés en dirhams et établis toutes taxes comprises.

**Article 12 : Conditions et modalités de paiement :**

Le CDVM se libérera des sommes dues Quinze (15) jours maximum après chaque réception partielle en exécution du marché, par virement au compte bancaire ouvert au nom du titulaire du marché fixé au niveau de l'acte d'engagement.

**Article 13 : Cautionnement provisoire et définitif :**

Le cautionnement provisoire du soumissionnaire qui sera déclaré attributaire du marché, ne sera libéré qu'après dépôt du cautionnement définitif prévu ci-dessous.

Il est fixé à 10.000,00 DH.

A titre de garantie des engagements contractés par lui, l'attributaire du marché fournira un cautionnement définitif égal à 3% du montant du marché arrondi au dirham supérieur dans les 30 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

La main levée de ce cautionnement ne pourra être établie qu'après réception définitive de la prestation objet du marché.



**Article 14 : Retenue de Garantie**

Par dérogation des dispositions de l'Art 13 du CCAGT, la retenue de garantie n'est pas prévue.

**Article 15 : Nantissement :**

Dans l'éventualité d'une affection en nantissement il est précisé que :

- 1- La liquidation des sommes dues au titulaire du marché, sera opérée par les soins du Directeur Général du CDVM ;
- 2- La personne chargée de fournir au titulaire du marché, ainsi qu'aux bénéficiaires des nantissements ou subrogations, les renseignements et états prévus à l'article 7 du dahir du 28 août 1948 relatif au nantissement des marchés publics, modifié par les dahirs n°1-60-371 du 31 janvier 1961 et n°1-62-202 du 29 octobre 1962, est le Directeur Général du CDVM ;
- 3- Le Directeur Général du CDVM délivrera au titulaire du marché, sur sa demande écrite et contre récépissé, l'exemplaire unique en copie conforme, du marché.

**Article 16 : Validité du marché :**

Le présent marché ne sera valable définitif et exécutoire qu'après son approbation par le Directeur Général du CDVM.

**Article 17 : Délai de notification du marché :**

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut dans un délai de dix (10) jours avant l'expiration du délai visée au § premier ci-dessus, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée, de maintenir son offre pour une période supplémentaire déterminée.

L'attributaire dispose d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception de la lettre du maître d'ouvrage pour faire connaître sa réponse.

**Article 18 : Quantité du Marché**

Désignation	Min				Max			
	Nombre de Groupes	Sessions par groupe par an	Nombre d'heures par session	Volume Horaire minimum par an	Nombre de Groupes	Sessions par groupe par an	Nombre d'heures par session	Volume Horaire minimum par an
Nombre de Groupes Fermés (intra-entreprise)	2	3	30	<b>180</b>	4	3	30	<b>360</b>
Nombre de personnes en Groupes Ouverts (inter-entreprise)	5	3	30	<b>450</b>	10	3	30	<b>900</b>
Nombre de personnes en Cours Individuels	2	3	30	<b>180</b>	4	3	30	<b>360</b>

**Article 19: Passation du marché :**

Le prestataire retenu sera responsable des fautes d'évaluation de son offre dont les conséquences se répercuteront sur le marché, il ne pourra invoquer des erreurs de rédaction ou autres sur les pièces qu'il aura rédigées. Toute contradiction sera interprétée dans le sens favorable au CDVM.

**Article 20 : Résiliation du marché :**

Les conditions de résiliation sont celles prévues par le CCAG- EMO.

**Article 21 : Contestations et litiges :**

Au cas où il se produit un litige entre le CDVM et l'attributaire du marché, les tribunaux compétents de Rabat statueront en la matière.

**Article 22 : Les frais de timbres :**

Les frais de timbres du présent marché sont à la charge de l'attributaire.

**Article 23 : Résultat de l'appel d'offres :**

Le CDVM n'est pas tenue de donner suite au présent appel d'offres.

Aucun concurrent ne peut prétendre à une indemnité si ses propositions ne sont pas acceptées ou s'il n'est pas donné suite à l'appel d'offres et ce conformément aux dispositions de l'article 43 du règlement des marchés.

**Article 24 : Domicile du fournisseur :**

Le fournisseur doit satisfaire les prescriptions de l'article 17 du CCAG-EMO.

**Modèle n°1 : Acte d'engagement / an**

**Objet du marché :** Appel d'offres ouvert n°03 / 2011 relatif réalisation de sessions de formation en langue anglaise au profit du personnel du CDVM;

Je soussigné : ..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de : .....(Raison sociale et forme juridique de la société) au capital de : .....

Adresse du siège social de la société .....

.....

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° .....

Inscrit au registre du commerce de .....

(Localité) sous le n°.....N° de patente.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet ci - dessus ;

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1 - Remets, revêtu de ma signature, un bordereau des prix formant détail estimatif établi conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;

2 - M'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des charges et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors T.V.A. ....(en lettres et en chiffres)

- Montant de la T.V.A. (taux en %) ....(en lettres et en chiffres)

- Montant T.V.A. Comprise.....(en lettres et en chiffres)

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaires n°..... ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à .....

Fait à ..... Le .....

Signature et cachet du concurrent

**Modèle n°2 : Bordereaux des prix annuel****1- Année 2011**

<b>Désignation</b>	<b>Volume Horaire minimum par an</b>	<b>Prix unitaire par Heure</b>	<b>Total HT</b>
Groupes Fermés - 2 Groupes	180		
Groupes Ouverts - 5 Personnes	450		
Cours Individuels - 2 Personnes	180		
		<b>Total HT :</b>	
		<b>TVA 20% :</b>	
		<b>Total TTC :</b>	

**Modèle n°2 : Bordereaux des prix annuel****1- Année 2012**

<b>Désignation</b>	<b>Volume Horaire minimum par an</b>	<b>Prix unitaire par Heure</b>	<b>Total HT</b>
Groupes Fermés - 2 Groupes	180		
Groupes Ouverts - 5 Personnes	450		
Cours Individuels - 2 Personnes	180		
		<b>Total HT :</b>	
		<b>TVA 20% :</b>	
		<b>Total TTC :</b>	

**Modèle n°2 : Bordereaux des prix annuel****1- Année 2013**

<b>Désignation</b>	<b>Volume Horaire minimum par an</b>	<b>Prix unitaire par Heure</b>	<b>Total HT</b>
Groupes Fermés - 2 Groupes	180		
Groupes Ouverts - 5 Personnes	450		
Cours Individuels - 2 Personnes	180		
		<b>Total HT :</b>	
		<b>TVA 20% :</b>	
		<b>Total TTC :</b>	

## II- DESCRIPTIONS TECHNIQUES



## Article 1 : Objectif du Programme de Formation

Les sessions de formation objet du présent appel d'offres ont pour objectif principal de permettre aux participants d'acquérir une formation d'un niveau de maîtrise de la langue anglaise professionnelle leur permettant de mener à bien leurs missions et de participer aux actions de formation et de perfectionnement dispensées au Maroc ou à l'étranger. Pour ce faire, le programme de formation doit porter sur :

- Le développement et le renforcement des connaissances et des pratiques de la langue anglaise en ce qui concerne :
  - ✓ **L'anglais général** : pouvoir communiquer dans un anglais pratique, usuel et courant.
  - ✓ **L'anglais spécialisé** : pouvoir maîtriser le vocabulaire spécifique aux domaines d'activité du CDVM, acquérir progressivement un vocabulaire professionnel riche et diversifié, pouvoir rédiger des correspondances, conduire des réunions et effectuer des présentations en langue anglaise.
- Le développement de l'écoute, la compréhension et la prononciation afin d'obtenir une certaine facilité et spontanéité lors de discussions, échanges téléphoniques ou communications orales ;
- Le renforcement des compétences grammaticales et la compréhension écrite de documents ;
- Le renforcement des capacités de rédaction.

## Article 2 : Prestations Rendues

Les prestations offertes se déclinent comme suit :

- **Cours en groupe fermé (intra-entreprise)** qui se dérouleront dans les locaux du CDVM durant ou en dehors des horaires de travail. Le groupe sera composé d'un maximum de 15 personnes.

- **Cours en groupe ouvert (inter-entreprise)** qui se dérouleront chez le prestataire après les horaires de travail.
- **Cours particuliers individuels** pour certains directeurs qui se dérouleront au sein des locaux du CDVM et aux horaires convenus entre le participant et le prestataire.
- **E-Learning (ou apprentissage en ligne)** pour les participants désireux de maintenir leur niveau.

### **Article 3 : Obligations du Prestataire**

Le prestataire s'engage à dispenser la formation conformément aux clauses du présent cahier de prescriptions spéciales. A cet effet, il sera appelé à :

- ✓ passer un test aux participants afin de situer leur niveau linguistique avant d'entamer la formation ;
- ✓ constituer des groupes homogènes ;
- ✓ élaborer un contenu de formation adapté au niveau et aux besoins des groupes ;
- ✓ supporter les frais d'organisation de la formation (salles, matériel didactique, livres, CD, ...) ;
- ✓ tenir un registre de présence du personnel assistant aux différentes sessions de formation ;
- ✓ présenter au CDVM un rapport sur l'assiduité et les progrès de chaque participant à l'issue de chaque session de formation ainsi que les résultats des examens ;
- ✓ remettre un certificat de réussite aux participants à l'issue de chaque session.

## III– REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le règlement de consultation est établi conformément aux dispositions du règlement des marchés du CDVM.

### **Article 1 : Objet du règlement de consultation :**

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ayant pour objet la passation d'un marché cadre pour la réalisation des sessions de formation en langue anglaise au profit des cadres du CDVM.

### **Article 2 : Conditions requises du concurrent :**

Conformément aux dispositions de l'article 25 du règlement des marchés du CDVM :

1) Seules peuvent participer au présent appel d'offres, dans le cadre des procédures prévues à cet effet, les personnes physiques ou morales qui :

- justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement ;
- sont affiliés à la Caisse nationale de sécurité sociale et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de cet organisme.

2) Ne sont pas admises à participer au présent appel d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaires ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente.

### **Article 3 : Justification des capacités et des qualités des concurrents :**

Pour établir la justification de ses qualités et capacités, chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et éventuellement un dossier additif.

**I- 1<sup>er</sup> Enveloppe portant la mention « Dossier Administratif, Technique et Additif »**

## 1) Le dossier administratif comprend:

- a) Une déclaration sur l'honneur qui doit indiquer les noms, prénom, qualité et domicile de concurrent et, s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés. Elle indique, également le numéro d'inscription au registre de commerce, le numéro de patente, le numéro d'affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale pour les concurrents installés au Maroc et le numéro du compte courant postal, bancaire ou à la Trésorerie Générale.

Cette déclaration sur l'honneur doit contenir, également, l'engagement du concurrent à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans les cahiers des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de son activité professionnelle et attester qu'il remplit les conditions prévues par l'article 2.

En outre, la déclaration sur l'honneur doit contenir, également, l'engagement du concurrent, s'il envisage de recouvrir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché et s'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 2.

- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom et pour le compte du concurrent tel que prévu par le règlement des marchés du CDVM;
- c) Une attestation délivrée, depuis moins d'un an, par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 2. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)
- d) Une attestation délivrée, depuis moins d'un an, par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 2 ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)

e) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce ; (en cas de copie, le document doit être certifié conforme)

f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu le cas échéant.

Toutefois, sont dispensés de fournir les attestations visées aux paragraphes c), d) et e) les concurrents non installés au Maroc.

## **2) Le dossier technique comprend :**

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié et ce, pour les exercices 2008-2011. Chaque attestation précise, notamment, la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
- c) Une attestation bancaire mentionnant le chiffre d'affaires de l'exercice 2010.

## **3) Le dossier additif :**

- d) Le présent règlement dûment paraphé et cacheté par le prestataire à toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention « lu et approuvé ».
- e) Le CPS dûment paraphé et cacheté par le prestataire à toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention « lu et approuvé ».

## **II- 2<sup>ème</sup> Enveloppe portant la mention « Offre technique »**

- 1- CV des formateurs ;
- 2- Offre technique ;
- 3- Echantillons des Support des cours ;
- 4- Photo du centre de formation.

**III- 3<sup>ème</sup> enveloppe portant la mention « Offre financière » comprenant :**

- Les actes d'engagement conformément au modèle n°1 du présent CPS ;
- Les bordereaux des prix forfaitaires (annuel) conformément au modèle n°2 du présent CPS.

Les trois enveloppes doivent être mises dans une enveloppe cachetée portant le nom et l'adresse du soumissionnaire avec l'indication de l'objet de l'appel d'offres, la date du 02 août 2011 à 15 h 00 et le lieu (6, Rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat) de la séance d'ouverture des plis et signalant en caractères gras la mention suivante :

**LE PLI NE DOIT ETRE OUVERT QUE PAR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'OUVERTURE DES PLIS**

Les plis, au choix des concurrents, seront soit déposés contre récépissé, soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

6, Rue Jbel Moussa, Agdal, Rabat.

Ils peuvent être remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**Article 5 : Modification du CPS :**

Le CDVM peut à tout moment, avant la date limite de la remise des offres, et pour quelques modifications que se soient à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un concurrent, modifier par amendement certaines clauses du CPS.

Pour donner aux concurrents les délais nécessaires à la prise en considération des modifications éventuelles dans la préparation le cas échéant de leur nouvelle offre, le CDVM a toute latitude de reporter la date limite de remise des offres et d'en aviser les concurrents.

**Article 6 : Jugement des offres :**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le règlement des marchés du CDVM.

Le choix des offres sera fait sur la base des critères suivants :

### **I- Evaluation Technique (100 pts)**

Seules les offres des soumissionnaires ayant été retenues par la commission d'ouverture des plis, sur le plan administratif, seront étudiés et évalués sur le plan des qualifications du prestataire.

#### I.1 - Qualifications du prestataire (40 pts)

- Références du soumissionnaire : **10 points** (1 points par attestation plafonné à 10 attestations)
- Nombre d'années d'expérience : **10 points** (La note maximale sera attribuée au prestataire avec le plus d'expérience dans le domaine)
- Chiffre d'affaires : **10 points** (La note maximale sera attribuée au prestataire avec le chiffre d'affaire le plus élevé)
- Aménagement du centre de formation : **10 points** (Les prestataires doivent présenter des photos de l'ensemble du centre y compris l'entrée)

*Les qualifications du prestataire seront évaluées sur 40 points. Les offres n'ayant pas totalisées un minimum de 30 points, seront éliminées.*

#### I.2 – Evaluation des formateurs (50 pts)

- Langue Maternelle : **35 Points**

Langue Maternelle	Points
Anglais	<b>35</b>
Autres	<b>10</b>

- Expérience : **15 Points**

Nombre d'année d'expérience	Points
Supérieure à 10 ans	<b>15</b>
Entre 10 ans et 5 ans	<b>10</b>



Inférieure à 5 ans
--------------------

0
---

*Les moyens humains du prestataire seront évalués sur 50 points. Les offres n'ayant pas totalisées un minimum de 35 points, seront éliminées.*

### I.3 – Evaluation du Contenu Pédagogique (10 pts)

E-Learning : **5 points**

Echantillon des supports des cours proposées : **5 points**

***Seules les offres ayant atteint le seuil d'admissibilité de 70 points seront retenues sur le plan technique.***

## **II- Evaluation financière**

Le choix du prestataire se fera sur la base de l'offre la moins disante.

**Modèle n°3 : Déclaration sur l'Honneur**

Objet : Appel d'offre ouvert n°03 / 2011 relatif réalisation de sessions de formation en langue anglaise au profit du personnel du CDVM

Je soussigné .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ..... (Raison sociale et forme juridique de la société) Au capital de :.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu :.....

Affilié à la CNSS sous le n° .....

Inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n°.....

N° de la taxe professionnelle.....

Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplis les conditions prévues à l'article 25 du règlement des marchés du CDVM ;

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter sur la totalité du marché, et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 25 du règlement des marchés du CDVM.

**Je certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

**Je reconnais** avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 27 du règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à .....le.....  
Signature et cachet du concurrent

**Modèle n°4 : Cautionnement Provisoire & Définitif ;****Cautionnement Provisoire**

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°03/2011 ayant pour objet la réalisation des sessions de formation en longue anglaise au profit des collaborateurs CDVM.

Nous soussignés, ..... (Raison sociale, capital et adresse complète) représentée par (nom, prénom et qualités) :

- .....
- .....
- .....

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de .....(soumissionnaire) auprès du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières pour un montant de .....(en chiffres et en lettres) au titre de cautionnement provisoire prévu par le cahier des charges établi par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ayant pour objet l'achat de fournitures de bureau et consommables.

Nous nous engageons irrévocablement, inconditionnellement et sans possibilité de recours aux bénéfices de discussion ou de division à payer au CDVM, à sa première demande écrite, toute somme requise par lui jusqu'à concurrence du montant maximum sus-indiqué.

Fait à .....le.....

(Cachet et Signature)

## Cautionnement Définitif

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°03/2011 ayant pour objet la réalisation des sessions de formation en longue anglaise au profit des collaborateurs CDVM.

Nous soussignés, .....(raison sociale, capital et adresse complète) représentée par (nom, prénom et qualités) :

- .....
- .....
- .....

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de .....(titulaire du marché) auprès du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières pour un montant de .....(en chiffres et en lettres) au titre de cautionnement définitif prévu par le marché conclu entre .....(titulaire du marché) et le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières ayant pour objet l'achat de fournitures de bureau et consommables.

**Nous nous engageons irrévocablement, inconditionnellement et sans possibilité de recours aux bénéficiaires de discussion ou de division à payer au CDVM, à sa première demande écrite, toute somme requise par lui jusqu'à concurrence du montant maximum sus-indiqué.**

Fait à .....le.....

(Cachet et Signature)